

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 23/12/09.

PREMIERES INFORMATIONS CONCERNANT LES PAIES DE DECEMBRE

Suite à notre interpellation d'hier, M Rousset (SDRH) nous a indiqué les précisions suivantes :

- Il semble que ce soit essentiellement des personnels de la région Ile de France, au nombre de 692, qui aient subi une diminution de leur paie du mois de décembre.
- D'autres régions subissent le report du versement de la prime de fin d'année au début de l'année 2010.
- Une information sur ce dysfonctionnement va être mise en ligne ce jour sur intranet.

La DPJJ a obtenu l'autorisation de Bercy pour verser des acomptes aux personnels concernés, entre les 08 et 11 janvier 2010. A l'heure actuelle, la faisabilité technique de cette mesure est à l'étude et la DPJJ s'est engagée à nous apporter une réponse au plus tard demain. Pour l'instant, la direction envisage de communiquer, directement et individuellement, avec les personnels concernés uniquement quand elle sera en mesure de leur indiquer quelles modalités définitives de rattrapage de ces retenues abusives.

L'intervention du SNPES PJJ, qui a relayé et appuyé les indignations légitimes des agents lésés, semble avoir fait prendre conscience à la direction de l'ampleur du malaise et des conséquences déplorables de cette situation. Nous appelons donc tous les personnels qui subissent cette diminution salariale, à réclamer le versement d'un acompte à leur direction départementale et régionale.

Le SNPES PJJ demande que tout soit mis en œuvre pour que ce versement, à la hauteur du préjudice, soit effectif avant le 11 janvier 2010, cela permettrait pour partie d'atténuer les conséquences d'une baisse de rémunération imposée aux personnels.